

## REGLEMENT DE L'EPREUVE



### 1-Horaires & distances. Retrait des dossards la veille 16h -19h.

**9h00 TRIATHLON DISTANCE XS benjamins et minimes. (400m, 11km, 2,8km)**

**9h05 TRIATHLON DISTANCE XS cadets et +. (400m, 11km, 2,8km)**

Retrait des dossards 8h / Ouverture du parc 8h / Fin 10h25 / Remise des prix 11h.

**10h40 TRIATHLON DISTANCE JEUNE poussin, pupille (70m, 2km, 400m).**

Retrait des dossards 8h / Ouverture du parc 10h / Fin 10h57 / Remise des prix 11h.

**11h30 HALF IRON DU SEMNOZ DISTANCE L (1,4km, 71km, 18km)**

Retrait des dossards 8h / Ouverture du parc 10h40 / Fin 17h45 / Remise des prix 17h.

**12h30 TRIATHLON DISTANCE M (1,4km, 37km, 9km).**

Retrait des dossards 8h / Ouverture du parc 10h40 / Fin 16h. Remise des prix 17h.



### 2-Règle de course communes à toutes les épreuves.

**Ordre de course ; natation, vélo, course à pied.** Tous les coureurs doivent respecter la réglementation générale de la F.F.TRI. Sous le contrôle des arbitres officiels.

**Aucune aide extérieure et accompagnement ne sont autorisés** (ravitaillement, dépannage vélo, massage ...). Le port du casque rigide, jugulaire serrée (sur le parcours et dans le parc à vélos) est obligatoire.

Les titulaires d'une licence Action, Loisir, Dirigeant doivent présenter un certificat médical et faire l'acquisition d'un pass compétition en cas d'inscription à une compétition.

Le respect du code de la route est impératif.

L'épreuve cycliste est un contre la montre individuel. **L'abri derrière ou à côté d'un autre compétiteur est interdit.** Les arbitres et l'organisation seront extrêmement vigilants et sanctionneront les concurrents qui ne respecteraient pas ces règles. En vélo dossard derrière et en course à pieds dossard devant.

Règle du **carton bleu** : si un arbitre officiel est amené à vous présenter un **carton bleu** en vélo, vous devrez effectuer **une pénalité dans la zone de pénalité XS : 1', M : 2' et L: 5'**, **sous peine de disqualification** (sauf course Jeune). Merci de respecter les décisions des arbitres.

**L'inscription vous engage à respecter le code de la route, le règlement de l'épreuve et la réglementation générale de la FFTRI RG2018.**

Au-delà du respect de l'environnement qui va de soit, le respect les autres et des automobilistes est

primordial. **L'organisation se réserve le droit de disqualifier sans appel tout triathlète qui aurait un comportement déplace ou agressif envers les automobilistes ou usagés du domaine public qu'il soit ou qui ne sont pas dans la course.** Nous avons effectivement noté une augmentation du nombre de triathlètes non-respectueux des autres.

**Merci de respecter les lieux qui vous accueillent en ne jetant pas de débris par terre.**

### 3-Horaires et catégories. Retrait des dossards la veille 16h-19h.

#### **TRIATHLON DISTANCE XS**

**EPREUVE INDIVIDUELLE** accessible aux licenciés FFTRI ou licenciés auprès d'une fédération étrangère de triathlon affiliée à l'ITU 2018 et aux non licenciés des catégories Benjamins à Vétérans (né en 2006 et avant). Les non licenciés FFTRI devront télécharger lors de l'inscription en ligne un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport ou du triathlon en compétition" datant de moins d'un an à la date d'inscription (attention les certificats médicaux sont vérifiés), l'inscription comprend un Pass Compétition (assurance FFTRI) d'un montant de 3 euros.

#### **TRIATHLON DISTANCE JEUNE VTT obligatoire**

**EPREUVE INDIVIDUELLE** accessible aux licenciés FFTRI ou licenciés auprès d'une fédération étrangère de triathlon affiliée à l'ITU 2018 et aux non licenciés des catégories poussins, pupilles (né de 2010 à 2007). Les non licenciés FFTRI devront télécharger lors de l'inscription en ligne un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport ou du triathlon en compétition" datant de moins d'un an à la date d'inscription (attention les certificats médicaux sont vérifiés), l'inscription comprend un Pass Compétition (assurance FFTRI) d'un montant de 3 euros.

**HALF IRON DU SEMNOZ DISTANCE L** *Attention, il ne s'agit pas d'une promenade, mais bel et bien d'un véritable col classé « hors catégorie » du tour de France, qui s'abordera avec humilité, sagesse et entraînements.*

**Barrière horaire** : Sortie du parc à vélo : 12h15, il ne sera plus possible de partir sur le parcours à pied après 16h15.

**EPREUVE INDIVIDUELLE** accessible aux licenciés FFTRI ou licenciés auprès d'une fédération étrangère de triathlon affiliée à l'ITU 2018 et aux non licenciés des catégories Juniors à Vétérans (né en 2000 et avant). Les non licenciés FFTRI devront télécharger lors de l'inscription en ligne un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport ou du triathlon en compétition" datant de moins d'un an à la date d'inscription (attention les certificats médicaux sont vérifiés), l'inscription comprend un Pass Compétition (assurance FFTRI) d'un montant de 45 euros.

### **TRIATHLON DISTANCE M**

**EPREUVE INDIVIDUELLE** accessible aux licenciés FFTRI ou licenciés auprès d'une fédération étrangère de triathlon affiliée à l'ITU 2018 et aux non licenciés des catégories Juniors à Vétérans (né en 2000 et avant). Les non licenciés FFTRI devront télécharger lors de l'inscription en ligne un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve (attention les certificats médicaux sont vérifiés), l'inscription comprend un Pass Compétition (assurance FFTRI) d'un montant de 30 euros.

### **4 - Inscription et désistement.**

Toute inscription à l'une des épreuves du Triathlon de Rumilly suppose que le participant a pris connaissance de ce règlement ainsi que de celui de la Fédération Française de Triathlon [RG2018](#) et qu'il s'engage à s'y soumettre.

Les inscriptions pour l'édition 2018 doivent se faire en ligne (frais de 1€ à 6€) <http://rumilly-triathlon.fr/inscriptions/>, ou par courrier pour les clubs (sans frais).

En cas de désistement ou de modification, la demande doit être faite à Nathalie LENOIR

[triathlonhalfirondusemnoz@gmail.com](mailto:triathlonhalfirondusemnoz@gmail.com) uniquement par mail, au plus tôt afin que la place se libère.

**Un remboursement de 70% des frais d'inscription est possible, sur présentation d'un certificat médical au plus tard 10 jour avant l'épreuve. Après cette date, aucun remboursement ne sera effectué**, tout changement sur la liste ou remplacement d'un coureur par un autre sera accepté jusqu'au mercredi 16 mai 2018.

### **5 - Droit à l'image.**

L'inscription inclut la cession de vos droits à l'image, à l'organisation pour reproduire et / ou diffuser les photographies réalisées lors du Triathlon de Rumilly dans le cadre de la promotion de cet évènement : publication sur plaquettes, affiches, sites web et tout autre support d'information et de communication des Alligators Seynod Triathlon. Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces photos ne devront pas porter atteinte à votre réputation ou à votre vie privée. Vous pouvez néanmoins nous faire parvenir vos réclamations, en justifiant de votre identité à les ALLIGATORS SEYNOD TRIATHLON 54 avenue des Neigeos 74600 SEYNOD ou à [alligators.organisation@gmail.com](mailto:alligators.organisation@gmail.com).

### **6 - Récompenses et primes de courses.** *l'Organisation se réserve le droit de modifier la grille de prime.*

**Remise des prix** : les 3 premiers de chaque catégorie (poussin, pupille, benjamin, minime, cadets, junior, senior, vétéran).

**Primes** : sur le M et L (Half Iron du Semnoz) **2100 €**.

**102 récompenses seront distribuées en deux cérémonies le matin 11h l'après-midi prix 17h.**

#### **Primes Triathlon distance M :**

1° homme > **200 €** / 1°r femme > **200 €**

2° homme > **100 €** / 2° femme > **100 €**

3° homme > **50 €** / 3° femme > **50 €**

#### **Prime Triathlon distance L Half Iron du Semnoz**

1° homme > **400 €** / 1°r femme > **400 €**

2° homme > **200 €** / 2° femme > **200 €**

3° homme > **100 €** / 3° femme > **100 €**

### **7 - Assurance et responsabilité.**

Les concurrents des épreuves du Triathlon de Rumilly sont couverts par leur licence FFTRI ou par le **Pass Compétition** souscrit pour la course suivant les conditions citées ci-dessous :

Le soussigné est informé :

- Qu'il bénéficie, dans le cadre de la présente manifestation, des garanties prévues au contrat d'assurance de responsabilité civile souscrit par la F. F. T. R. I. auprès d'ALLIANZ.
- Que le Pass Compétition ne comprend aucune garantie d'assurance de personne.

- Qu'il peut être de son intérêt de souscrire, auprès de l'assureur de son choix, un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive – la pratique de son enfant – peut l'exposer.
- Que son vélo – le vélo de son enfant – ne bénéficie d'aucune couverture assurance. Les dégâts matériels qu'il – que son enfant – pourrait causer à son vélo ou aux vélos de tiers ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile fédérale.
- Que les dégâts que des tiers pourraient occasionner à son vélo – au vélo de son enfant – ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile fédérale.

#### **ATTENTION**

- Le matériel ne bénéficie d'aucune couverture assurance fédérale :
  - les dégâts matériels qu'il pourrait causer, à son matériel ou à celui de tiers, ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile fédérale.
  - les dégâts matériels que des tiers pourraient lui occasionner ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile fédérale.
- Aucune garantie d'assurance de personne n'étant offerte par la F.F.TRI., il appartient au titulaire du « PASS COMPETITION » et à l'athlète licencié auprès d'une Fédération étrangère affiliée à l'ITU (si la licence de sa propre fédération ne le couvre pas déjà) de souscrire dans son propre intérêt, auprès de l'assureur de son choix, un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer.

#### **7 - Modification ou annulation des épreuves.**

L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent.

En cas d'annulation des épreuves (conditions climatiques extrêmes par exemple), les droits d'inscriptions seront remboursés à la hauteur de 85%.

